

Les études de kiné dureront cinq ans

■ Le projet du ministre Jean-Claude Marcourt ne prévoit pas pour l'heure de sélection à l'entrée des études.

C'est un dossier qui était fort attendu. Ce mercredi matin, le gouvernement PS-CDH de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en première lecture l'avant-projet de décret organisant les études de kinésithérapie.

L'objectif de la réforme est d'offrir aux étudiants une formation de base, puis une spécialisation professionnelle, indique Jean-Claude Marcourt, le ministre socialiste de l'Enseignement supérieur. *"Cette réforme prend pleinement en considération l'évolution du métier, le fait par exemple que de plus en plus de kinésithérapeutes travaillent en équipe, mais aussi les avancées scientifiques, médicales et techniques qui font de cette formation une formation exigeante et en perpétuelle évolution."*

Un minerval plus élevé

Concrètement donc, dès le mois de septembre 2019 si tout va bien, le cursus sera porté à cinq années d'études. Il sera codiplômé par les universités et les hautes écoles.

Aujourd'hui, deux tiers des étudiants en kiné sont inscrits dans une haute école et un tiers dans une université. A l'avenir, les futurs étudiants seront formés en haute école pour

certains cours, et au sein d'une université pour d'autres. Ces dernières seront toutefois considérées comme les établissements "référents". Conséquence: les futurs étudiants devront tous payer les droits d'inscription qui s'appliquent aux universités. Ceux-ci sont près de deux fois plus élevés qu'en hautes écoles.

Au début, la réforme va engendrer également une perte du nombre de crédits organisés par les hautes écoles. Cette perte sera toutefois compensée par une "ristourne" des universités qui devra être calculée. Des subventions temporaires à hauteur de 9 millions d'euros seront aussi octroyées aux hautes écoles pour assurer la transition.

Pas de sélections à l'entrée

Point important: ces dernières semaines des inquiétudes au sujet d'une possible sélection à l'entrée des études, pour respecter les quotas de numéros Inami, s'étaient fait entendre. Les étudiants devraient cependant être rassurés, même si la porte n'est pas complètement fermée

pour l'avenir.

"Le passage de quatre à cinq ans d'études ne permet pas d'établir une stratégie de contrôle du nombre de diplômés, peut-on lire dans le texte décretal. S'il apparaissait que le nombre de numéros Inami disponibles était inférieur à un moment au nombre de diplômés, il conviendrait alors d'aborder les pistes éventuelles pour une meilleure convergence."

BdO

Les étudiants
devront payer
le minerval
qui s'applique
aux universités.
Celui-ci est
deux fois
plus élevé
qu'en hautes
écoles.